

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 3 juillet 2018 à 19 h 30 à salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9

Est absente : Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Claude Chevalier, directeur général adjoint
Me Joanne Skelling, greffière adjointe

Ouverture de la séance

La greffière adjointe constate le quorum.

1. Ordre du jour

180703-337

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes:

Retrait des sujets:

- 4.2 TOD Solar - Rues publiques - Lot 1 - Autorisation;
- 6.2 Services de déneigement, déglçage et épandage - Secteur 1 - Contrat SP-18-1231 - Octroi de contrat;
- 6.3 Services de déneigement, déglçage et épandage - Secteur 3 - Contrat SP-18-1232 - Octroi de contrat;
- 6.4 Services de déneigement, déglçage et épandage - Secteur 4 - Contrat SP-18-1233 - Octroi de contrat.

Ajout comme affaires nouvelles des sujets:

- 12.2 Règlement REG-371-01 modifiant le règlement REG-371 concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires - Avis de motion;
- 12.3 Règlement REG-371-01 modifiant le règlement REG-371 concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires - Adoption du projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

3. Procès-verbaux

180703-338

3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 12 JUIN 2018 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 12 juin 2018, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Bureau de projets

180703-339

4.1 COMPLEXE AQUATIQUE - TRAVAUX DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX : IMPERMÉABILISATION DE LA TOITURE - CONTRAT SI-18-1240 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'octroyer le contrat SI-18-1240 relatif aux travaux de contrôle qualitatif des activités d'étanchéisation de la toiture du Complexe aquatique projeté au 3075, boulevard de Rome, au plus bas soumissionnaire conforme, soit le Groupe ABS, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 7 559,61 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Retiré

180703-340

4.3 SOLAR UNIQUARTIER : LOT 3 - FINITION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA RUE AMBIANCE - CONTRAT SP-18-1238 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1238 relatif aux travaux de finition et d'aménagement paysager de la rue Ambiance du lot 3, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Civil Pro, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 7 261 537,59 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-341

4.4 CONSTRUCTION DU PONT D'ÉTAGEMENT - BOULEVARD DU QUARTIER AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE 10 - RÉOLUTION 180612-290 - MODIFICATION

Considérant la résolution 180612-290 qui approuvait les prix soumissionnés et les montants négociés pour trois contrats dans le cadre des travaux de construction du pont du Quartier effectués par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et totalisant la somme de 13 160 018,80 \$;

Considérant que cette résolution était conditionnelle aux recommandations favorables du MTMDET et que ce dernier propose une majoration de coûts de 12 233,33\$ taxes incluses au contrat de surveillance des travaux pour tenir compte de certaines particularités liées au projet, notamment au niveau de l'arpentage et du maintien de la circulation et de la signalisation;

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'approuver les prix afférents aux travaux de construction, de surveillance des travaux et de contrôle qualitatif des matériaux pour la construction du pont d'étagement du boulevard du Quartier par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et tel qu'il le recommande, le tout conformément aux dispositions des articles 4.2.3 et 4.2.4 de l'entente de collaboration intervenue entre la Ville et le gouvernement du Québec.

La résolution 180612-290 est modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Communications

180703-342

5.1 REFONTE DU SITE INTERNET DE LA VILLE - CONTRAT SP-18-1215 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'octroyer le contrat SP-18-1215 relatif à la refonte du site internet de la Ville au plus bas soumissionnaire conforme, Biblio Mondo de Montréal, selon les conditions au devis et à son bordereau de soumission au montant de 129 760,79 \$, taxes incluses, et d'autoriser l'affectation d'une somme de 118 488,90 \$, taxes nettes, à même les surplus accumulés non affectés, afin de financer ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Travaux publics

180703-343

6.1 ACHAT DE BACS POUR LA COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - ADHÉSION REGROUPEMENT D'ACHATS APPEL D'OFFRES BAC-2019 - CONFIRMATION

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

De confirmer l'adhésion de la Ville, au regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2019;

De confier à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés visant la fourniture de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2019;

De respecter les termes du contrat que l'UMQ adjudgera comme si la Ville l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

De procéder à l'achat des produits que la Ville aura inscrits à l'appel d'offres BAC-2019, selon les quantités minimales déterminées et les autres conditions contractuelles;

De s'engager à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en les retournant dans les délais indiqués;

De reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, étant entendu que ce pourcentage est fixé à 0,5 %.

De transmettre copie certifiée conforme de la présente résolution à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Retiré

6.3 Retiré

6.4 Retiré

180703-344

6.5 TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE - CONTRAT SP-18-1246 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1246 relatif aux travaux de marquage de chaussée au plus bas soumissionnaire conforme, soit Profilco Inc., pour un montant de 598 837,20 \$, taxes incluses, selon les taux soumis et les termes de la soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Loisir, culture et vie communautaire
--

180703-345

7.1 DEMANDE DE SOUTIEN - COURSE DÉFI DES GÉNÉRATIONS CONTRE LE CANCER- FONDATION DE L'HÔPITAL CHARLES-LEMOYNE - AUTORISATION

Considérant que la Fondation de l'Hôpital Charles-Lemoyne sollicite un soutien technique et un soutien financier pour la tenue de la 3ème édition du Défi des générations contre le cancer;

Considérant que le parc Poly-aréna est l'endroit privilégié par la Fondation et la Ville pour la tenue de cet événement en raison des installations disponibles;

Considérant que les plans de fermetures et de non-stationnement ont été approuvés par la direction des travaux publics;

Considérant qu'il est souhaité d'avoir des camions de rue sur le site afin de desservir les coureurs et les visiteurs;

Considérant que l'événement attirera quelques milliers de personnes à Brossard lui offrant une belle visibilité;

Considérant que la Fondation de l'Hôpital Charles-Lemoyne n'est pas un organisme reconnu de la Ville de Brossard en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

Considérant qu'un soutien financier direct n'a pas été planifié au budget de fonctionnement 2018;

Considérant qu'un soutien technique d'une valeur estimée à 8 000 \$ a été prévu aux opérations requises de la part des directions impliquées;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'autoriser dans le cadre de la tenue de la Course Défi des générations contre le cancer le 29 septembre 2018, l'occupation sans frais du parc Poly-aréna par la Fondation de l'Hôpital Charles-Lemoyne;

D'autoriser le transport et le prêt de matériel sans frais à la Fondation de l'Hôpital Charles-Lemoyne;

D'autoriser la fermeture complète de 7 h 30 à midi, de la rue Niagara entre la place Nogent et le boulevard de Rome pour permettre aux coureurs de circuler de façon sécuritaire sur la voie cyclable et axes routiers;

D'autoriser la présence de camions de cuisine de rue afin de desservir les coureurs et les visiteurs;

De décréter une interdiction de stationnement sur un seul côté des rues Outremont, Ontario, Orsini, Napoléon, Nadeau, Nelson, Neuville, Naples et Nassau, à compter du vendredi 28 septembre 13 h au samedi 29 septembre 13 h ;

De référer la demande de partenariat visant un soutien financier annuel de 10 000 \$ à la Commission culture et vie communautaire pour étude et recommandation pour les années 2019 et suivantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-346

7.2 FERMETURE DE RUE - ARRÊTÉS DU CONSEIL - AUTORISATION

Considérant que cette activité est offerte par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

Considérant que la Direction des travaux publics atteste de la conformité du plan de fermeture dans le cadre de l'événement suivant:

- Course de boîtes à savon – 1er août 2018 de 10 h 30 à 14 h 30;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'autoriser la fermeture de la rue Châteauneuf à l'intersection de la rue des Cerisiers pour la tenue d'une course de boîtes à savon, le 1^{er} août ou en cas de pluie remis au 2 août, entre 10 h 30 et 14 h 30, le tout conformément au plan de fermeture de rue soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Bibliothèque

180703-347

8.1 SERVICES DE RELIURE ET DE PLASTIFICATION - CONTRAT SP-18-1245 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'octroyer le contrat SP-18-1245 pour services de reliure et de plastification au plus bas soumissionnaire conforme, soit Reliure O'Fodo, au montant de 217 544,20 \$, taxes incluses, selon les taux soumis et les termes de la soumission et du devis, pour la période du 26 août 2018 au 25 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Finances

180703-348

9.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 8 AU 28 JUIN 2018 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires du 8 au 28 juin 2018, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-349

9.2 LISTE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'approuver la liste des imprévus aux contrats, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-350

9.3 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS – AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'approuver l'affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt suivants à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement du 25 juillet 2018 :

REFINANCEMENT

VILLE DE BROSSARD (AVANT 2001)		
1559	Boulevard Lapinière à partir du CN - Infrastructures	89 \$
VILLE DE BROSSARD (2006)		
REG-55	Honoraires prof. élargissement viaduc A-10 ajout	42 900 \$
REG-164	Travaux municipaux boul. du Quartier (Prairies et CN)	1 636 \$
REG-167	Travaux municipaux Du Quartier (Matte et CN)	2 699 \$
REG-194	Travaux municipaux boulevard Matte	19 912 \$
REG-195	Travaux municipaux angle Matte et Renaud	69 300 \$
REG-214	Réfection Paris, Pellan, Prévert, ...	22 824 \$

Ces soldes sont disponibles au poste 60-915-10-000 (solde disponible de règlements d'emprunt fermés).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-351

9.4 DISPOSITION D'UN PIANO PUBLIC - AUTORISATION

Considérant la politique de gestion contractuelle en vigueur;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'autoriser le chef de service approvisionnements à céder, sans frais, le piano public hors d'usage à madame Karla Mariene Barbosa.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-352

9.5 COÛT DE DÉNEIGEMENT 2018 - AFFECTATION DE SURPLUS

Considérant que l'hiver 2017-2018 a été particulièrement enneigé avec un total de 250,8 cm de neige tombée pendant la période couverte par les contrats de déneigement, dépassant ainsi les 180 cm de neige pour lesquels des crédits avaient été planifiés au budget 2018;

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approprier une somme de 2 171 620 \$ à partir du surplus affecté neige, afin de pourvoir au financement des activités de déneigement de l'exercice 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-353

**9.6 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 25 JUILLET 2018 – 32 365 000 \$ –
CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Brossard souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 32 365 000 \$ qui sera réalisé le 25 juillet 2018, réparti comme suit :

REFINANCEMENT

VILLE DE BROSSARD (AVANT 2001)		
1054	Booker, Baudelaire, Boulogne, Belgrade	40 900 \$
1096	Secteur O aqueduc, égout, pavage	203 000 \$
1114	Roussel, Rainier, Rollin	47 400 \$
1191	Rue Occident phase 1	61 100 \$
1192	Rue Odessa tronçon 2	223 500 \$
1262	Rue Avignon pavage et éclairage	39 500 \$
1523	Égout collecteur sanitaire secteurs C-L	713 700 \$
1525	Reprofilage du fossé Daigneault	468 500 \$
1543	Chemin des Prairies tous les services	70 500 \$
1548	Réfection sur rues Isabelle, Ignace	2 300 \$
1553	Rue de La Couronne	5 800 \$
1556(1638)	Bretelles d'accès autoroute 10 pour Lapinière	289 200 \$
1558	Boul. Lapinière en bordure de l'autoroute	248 500 \$
1559	Boul. Lapinière du C.N.R.	556 311 \$
1562	Rue Romaine - Tous les services	32 700 \$
1580	Remplacement d'aqueduc rue Moreau	1 100 \$
1590(1601)	Boul. Chevrier (en partie)	168 000 \$
1594	Infrastructures routières Panama – Taschereau	28 600 \$
1596	Boulevard Marie-Victorin réfection de pavage	24 800 \$
1629	Place Récollet (tous les services)	32 600 \$
1635	Services municipaux bord de l'eau	30 100 \$
1644	Boul. Lepage Nord tous les services	213 300 \$
1646	Services municipaux boul. de Rome	1 047 200 \$
VILLE DE LONGUEUIL		
CM-2002-63	Aménagement paysager Domaine Rive-Sud	282 300 \$
CM-2003-101	Services rues Oasis, Oural, Orange	66 000 \$
CM-2003-199	Travaux de construction avenue Catania	136 500 \$
CM-2004-285	Construction d'infrastructures rue Java	125 300 \$
CM-2005-320	Prolongement boulevard Chevrier	320 100 \$
CM-2005-372	Aménagement paysager phase II Domaine Rive-Sud	1 000 \$
VILLE DE BROSSARD (2006)		

REG-38	Domaine du Ruisseau-2 ^e couche de pavage	21 300 \$
REG-59	Aqueduc, égout boul. Des Prairies	14 000 \$
REG-60	Travaux aqueduc, égout boul. Des Prairies	605 300 \$
REG-62	Réfection aqueduc et égout P-Victor Hugo	66 800 \$
REG-64	Pavage, éclairage, circulation boul. Leduc	104 200 \$
REG-65	Rempl. Aqueduc rues Molière, Monette, Paquin	97 300 \$
REG-67	Const. ponceau fossé Daigneault	111 400 \$
REG-70	Pavage, éclairage et feux circulation Rome	437 300 \$
REG-84	Aménagement bretelle accès Leduc	1 403 300 \$
REG-85	Aqueduc égout boul. Rome entre Milan et Mondor	23 800 \$
REG-90	Conduits souterrains boul. Chevrier	139 200 \$
REG-132	Voie de service de l'autoroute A-10	31 800 \$
REG-163	Travaux municipaux Malo et Milan	137 700 \$
REG-164	Travaux mun. boul. du Quartier (Prairies et CN)	1 341 364 \$
REG-167	Travaux mun. Du Quartier (Matte et CN)	56 901 \$
REG-180	Travaux municipaux rue Turenne	48 500 \$
REG-194	Travaux municipaux boul. Matte	1 074 288 \$
REG-214	Réfection Paris, Pellan, Prévert	404 476 \$
REG-244	Réfections André, Acadie, Bertrand	416 900 \$
REG-247	Réfection Marie-Victorin Ouest	190 000 \$

NOUVEAUX EMPRUNTS

VILLE DE LONGUEUIL

CM-2004-285	96 000 \$
-------------	-----------

VILLE DE BROSSARD (2006)

REG-313	Bassin de rétention Lugano 2	24 000 \$
REG-343	Centre multifonctionnel	13 754 360 \$
REG-357	Travaux municipaux – Chemin des Prairies	1 300 000 \$
REG-388	Travaux mun. – Rues d'ambiance projet Solar unquartier	4 723 000 \$
REG-395	Const. trottoirs – Christophe, Bienville, Broadway, Rome	262 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros CM 2004 285, REG 313, REG 343, REG 357, REG 388 et REG 395, la Ville souhaite émettre pour un terme plus court que celui initialement fixé à ces règlements;

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

De financer par obligations les règlements d'emprunt indiqués précédemment, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 juillet 2018;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 25 janvier et le 25 juillet de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Banque Nationale du Canada, Succursale 10321, 8200, boul. Taschereau, suite 1400, Brossard (Québec) J4X 2S6;

D'autoriser, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 à 2028, que le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros CM 2004 285, REG 313, REG 343, REG 357, REG-388 et REG 395 soit plus court que celui initialement fixé, soit pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

D'autoriser, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, que le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros CM 2004 285, REG 313, REG 343, REG 357 et REG 395 soit plus court que celui initialement fixé, c'est à dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 25 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-354

9.7 RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

La mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe afférent.

Considérant que conformément à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le trésorier, M. Pierre Archambault, a dressé le rapport financier de la Ville pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2017;

Considérant que l'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L. a transmis un rapport sur les états financiers 2017 audités le 9 mai dernier;

Considérant que le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 a été déposé à l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 mai 2018;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De publier sur le site web de la Ville, le texte du rapport de la mairesse aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Ressources humaines

180703-355

10.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et la mairesse à les signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-356

10.2 MODIFICATION DU RECUEIL DE CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE - AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

De modifier le recueil des conditions de travail du personnel cadre quant aux aspects suivants:

D'autoriser l'inclusion du versement d'une indemnité lors d'un congé de paternité prévu au chapitre 5 du recueil des conditions de travail du personnel cadre en date du 3 juillet 2018;

D'autoriser la suppression de l'article 4.2 - Période estivale du recueil des conditions de travail du personnel cadre en date du 3 juillet 2018;

D'autoriser l'inclusion à l'article 4.1 - Horaire de travail l'aménagement du temps de travail sur une période de 4.5 jours par semaine en date du 3 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-357

10.3 GRILLE DE PONDÉRATION - SERVICES PROFESSIONNELS - CONSULTATIONS JURIDIQUES GÉNÉRALES EN DROIT DU TRAVAIL - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'approuver la grille de pondération pour l'appel d'offres relatif aux consultations juridiques générales en droit du travail, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-358

10.4 GRILLE DE PONDÉRATION - RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE COLLECTIVE - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'approuver la grille de pondération pour l'appel d'offres relatif au renouvellement des contrats d'assurance collective des employés de la Ville de Brossard, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Services juridiques

180703-359

12.1 SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT EXPERTISE COMPTABLE - RECOURS EN DOMMAGES - CONTRAT SP-17-964 - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'autoriser la chef de service du contentieux à mandater la firme Meaden & Moore International pour la préparation de l'expertise commune à être produite dans le dossier de la Cour Supérieure portant le numéro 505-17-010085-175.

D'autoriser à cette fin, une dépense maximale de 10 000,00 \$ taxes exclues et que le trésorier acquitte les sommes requises conformément à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-360

12.2 **RÈGLEMENT REG-371-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-371 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINES COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Jetté à l'effet que sera présenté le projet de règlement REG-371-01 modifiant le règlement REG-371 concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires.

180703-361

12.3 **RÈGLEMENT REG-371-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-371 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINES COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-371-01 modifiant le règlement REG-371 concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Urbanisme

180703-362

13.1 **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 13 JUIN 2018**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 13 juin 2018 en ce qui concerne les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal :

Points favorables - CCU du 13 juin 2018

CCU-20180613-3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0168 – 8310, boulevard du Saint-Laurent – construction – habitation multifamiliale isolée – (Phase 2 Lum Pur Fleuve);

CCU-20180613-3.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0197 – Solar Uniquartier – Modification au guide d'aménagement – Cession pour fins de parc et du tracé des rues;

CCU-20180613-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0161 – 5825-5827, rue Alain – (démolition 5825 rue Alain) construction – habitations unifamiliales jumelées;

CCU-20180613-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0166 – 1755, rue Agnès – (démolition 1755 rue Agnès) construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20180613-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0165 – 1759, rue Agnès – construction – (démolition 1755 rue Agnès) habitation unifamiliale isolée;

- CCU-20180613-5.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0188 – 7700, rue Trudeau – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180613-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0170 – 2600, boulevard Matte – modification architecturale – Dépotium Mini Entrepôt;*
- CCU-20180613-6.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0136 – 7365, boulevard Marie-Victorin – agrandissement – Hôtel Brossard;*
- CCU-20180613-7.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0180 – 9325, boulevard Leduc, suite 5 – bâtiment L8 – Phase 1 – Quartier DIX30– affichage – Browns;*
- CCU-20180613-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0162 – 9380, boulevard Leduc, suite 30 – bâtiment L2 – phase 1 – Quartier DIX30 – affichage – Fido;*
- CCU-20180613-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0169 – 9650, boulevard Leduc, suite 10 – bâtiment P2 – phase 2 – Quartier DIX30 – affichage – Old Navy;*
- CCU-20180613-7.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0120 – 7800, boulevard Taschereau – affichage – Marché Brossard;*
- CCU-20180613-7.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0178 – 8050, boulevard Taschereau, suite K – affichage – Marmelade de sucre;*
- CCU-20180613-7.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0183 – 6000, boul. de Rome, suite 20 – bâtiment L19 – Phase 1 – Quartier DIX30 – Mont VR.*

Point défavorable - CCU du 13 juin 2018

- CCU-20180613-5.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0079 – (démolition 1641 rue Alcide) 1641, rue Alcide – construction – habitation unifamiliale isolée.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-363

13.2 DÉROGATION MINEURE – 790, AVENUE VICTOR-HUGO

- a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé.
- b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre un escalier extérieur autre que celui donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol dans une cour latérale alors que le tableau 149 de l'article 368 du règlement de zonage numéro REG-362 n'autorise pas un escalier extérieur autre que celui donnant accès au rez-de-chaussée ou un sous-sol dans une cour latérale;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20180613-8.5 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le 790, avenue Victor-Hugo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-364

13.3 DÉROGATION MINEURE – 8800, PLACE RABELAIS

- a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser l'empiètement d'une galerie de 2,76 mètres dans la marge arrière alors que le tableau 103 de l'article 105 du règlement de zonage numéro REG-362 prescrit un empiètement maximal de

2 mètres dans une marge minimale prescrite à la grille de moins de 15 mètres;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20180613-8.4 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le 8800, place Rabelais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-365

13.4 DÉROGATION MINEURE – 8300, 8310 ET 8320, BOULEVARD DU SAINT-LAURENT

a) Audition des personnes intéressées;

Une personne formule des commentaires sur cette demande.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre une hauteur de 16 étages alors que la grille des usages et normes de la zone Hs-408 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre d'étages maximal de 15.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20180613-8.3 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le 8300, 8310 et 8320 boulevard du Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-366

13.5 DÉROGATION MINEURE – 1759, RUE AGNÈS

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre une largeur de bâtiment de 6,60 mètres, alors que la grille des usages et normes de la zone Ha-588 du règlement de zonage numéro REG-362 prescrit une largeur de bâtiment minimale de 7 mètres

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20180613-8.2 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le 1759, rue Agnès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-367

13.6

ÉVÈNEMENT FESTIF - STATIONNEMENT DEVANT LE 7200 BOULEVARD DU QUARTIER (QUARTIER DIX30) - AUTORISATION

Considérant que le propriétaire du site devra s'assurer d'avoir obtenu au préalable toutes les autorisations nécessaires et mis en place les mesures requises pour assurer la sécurité du public. Au moins 7 jours avant la tenue de l'événement, le propriétaire devra soumettre à la Ville le détail des activités proposées;

Considérant que la Ville se réserve le droit d'exiger des mesures particulières pour des fins de sécurité lors de la tenue des événements;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'autoriser la tenue d'un événement festif du 11 au 14 juillet 2018 dans le stationnement situé devant le 7200, boulevard du Quartier (Quartier Dix30), sous réserve du respect des exigences du service de police et du service de protection incendie de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-368

13.7

ACCORD DE DÉVELOPPEMENT ENTRE LA VILLE DE BROSSARD, DEVIMCO IMMOBILIER INC. ET 9284-9314 QUÉBEC INC. - AMENDEMENT

Considérant qu'un Accord de développement a été signé par la Ville de Brossard et le promoteur Devimco en novembre 2015 et conjointement mis à jour en juin 2016 et en mai 2017;

Considérant que la Ville et le promoteur souhaitent amender l'Accord de développement en ce qui concerne la cession pour fins de parc, le tracé des rues et l'ajout d'un tunnel souterrain dans l'emprise d'une rue publique projetée et certaines dates butoirs;

Considérant que la proposition de cession pour fins de parc est augmentée de 10,61 % à 10,66 % de la superficie totale du site;

Considérant qu'il n'y a pas de stationnement souterrain prévu sous les deux nouveaux espaces parcs proposés en cession pour fins de parc situé au nord du projet ;

Considérant que la proposition de cession pour fins de parc est un bénéfice pour ses citoyens et pour le projet;

Considérant que le promoteur devra s'engager à consentir les servitudes de passage perpétuelles aux endroits démontrés à l'Annexe G – Plan directeur préliminaire afin de préserver la perméabilité du site;

Considérant que le promoteur devra céder minimalement l'équivalent de la volumétrie du tunnel souterrain pour la volumétrie associée aux bassins de rétention situés à proximité de l'autoroute;

Considérant que la lettre d'entente approuvée le 14 juillet 2016 doit être révisée afin de refléter un échéancier actualisé de la réalisation de certaines étapes du projet de développement Tod Solar;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'amender l'accord de développement intervenu en vue de la réalisation du projet immobilier connu sous le nom de Solar Uniquartier en y apportant des modifications relatives aux cessions pour fins de parc, au tracé des rues, à la construction d'un tunnel et à certaines dates butoirs, le tout tel qu'apparaissant au document intitulé « Amendement #3 - Accord de développement – Solar Uniquartier » et aux plans annexés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-369

14.1 CONTRAT SP-16-907 - SURVEILLANCE DE TRAVAUX ET CONTRÔLE QUALITATIFS DES MATÉRIAUX – BOULEVARD DU QUARTIER - AUTORISATION DE DÉPENSES ET AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE DU CONTRAT-CADRE

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'augmenter de 20 % l'enveloppe de Stantec Experts-conseil Ltée, pour le contrat-cadre SP-16-907 - Surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux, afin de permettre d'imputer les montants requis provenant de la source de financement du projet d'élargissement du boulevard du Quartier. Le montant de l'enveloppe total sera augmenté de 115 870,66 \$, taxes incluses, portant ainsi le montant total du contrat à 695 223,93 \$, taxes incluses.

De cette enveloppe, d'autoriser une dépense de 115 870,55 \$, taxes incluses à la firme Stantec Experts-conseil Ltée, pour la réalisation de la surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux concernant le projet d'élargissement du boulevard du Quartier.

Le tout incluant toutes les taxes et conformément à la proposition de la firme Stantec Experts-conseil Ltée., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et des devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-370

14.2 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - RÉFECTION DES RUES DU SECTEUR BROUSSEAU - CONTRAT SP-16-1019 - ADMINISTRATEUR DE CONTRAT - ÉVALUATION DE RENDEMENT DE L'ADJUDICATAIRE - DÉSIGNATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

De désigner la chef de service – Circulation, infrastructures et bâtiment de la Direction du génie en tant qu'administrateur du contrat SP-16-1019 afin d'évaluer le rendement de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-371

14.3 PROLONGEMENT D'INFRASTRUCTURES - PROJET REM - ARTICLE 32 - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) - DEMANDE D'AUTORISATION - ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BROSSARD - RÉOLUTION 180515-271 - ABROGATION

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De confirmer l'engagement de la Ville à prendre possession et à entretenir les infrastructures municipales, incluant les ouvrages de traitement des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien, tel que décrit dans le Programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales lorsque seront terminés les travaux des trois (3) Projet REM - Antenne Rive-Sud soit : Station terminale (prolongement du boulevard de Rome) - ruisseau des Prairies, Station du Quartier (Tronçon de l'autoroute 10 entre le viaduc Malo-Leduc et l'autoroute 30) et Station Panama (entre les 2 directions de l'autoroute 10 (autoroute des Cantons de l'Est) à la hauteur du terminus Panama existant) ainsi que le terminal Panama.

De confirmer l'engagement de la Ville de Brossard à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux de chacune des stations ou terminal, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation délivrée. Cette dite lettre sera transmise par la Caisse de dépôt et placement du

Québec Infra Inc. (CDPQ Infra Inc.) ou Projet REM S.E.C ou l'un de ses délégués, cessionnaires ou successeurs par le biais de la Ville de Brossard.

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution 180515-271 adoptée le 15 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-372

14.4 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION - RENCONTRE DU 31 MAI 2018 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'entériner l'ensemble des recommandations formulées par le comité de circulation telles que consignées au procès-verbal de la rencontre tenue le 31 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-373

14.5 CONSTRUCTION DE TROTTOIRS 2018 - REG-415 - DÉPLACEMENT D'UNE BOÎTE DE VIDÉOTRON - AUTORISATION

Considérant que dans le cadre du projet de construction de trottoirs 2018, certains travaux spécifiques doivent être réalisés pour tenir compte de la continuité du corridor piétonnier;

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'autoriser le déplacement de la boîte de Vidéotron localisée derrière la bordure du côté Ouest de l'avenue Orient, à environ 50 mètres du chemin des Prairies.

D'autoriser la dépense afférente à ces travaux d'un montant estimé à 38 353,35 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur de la Direction du génie à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, les documents soumis par Vidéotron à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-374

14.6 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION, LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX DE L'ÉLARGISSEMENT DE GRANDE ALLÉE - CONTRAT SP-18-1116 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1116, relatif aux services professionnels en ingénierie pour la gestion, la surveillance et le contrôle qualité des matériaux dans le cadre des travaux d'élargissement de Grande Allée, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage dans le cadre de l'analyse effectuée par le comité de sélection, soit Les Consultants S.M. inc., selon les termes et conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 536 141,65 \$, taxes incluses.

Que les coûts des travaux seront partagés selon les pourcentages définis dans l'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Brossard, la quote-part de la Ville de Brossard étant évaluée à 50% soit 268 070,83 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-375

14.7 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION, LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX - CONTRAT SP-18-1209 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1209, relatif aux services professionnels d'une firme en ingénierie pour la gestion, la surveillance et le contrôle qualité des matériaux, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage dans le cadre de l'analyse effectuée par le comité de sélection, soit Les Consultants S.M. inc., selon les termes et conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 759 229,36 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-376

14.8 DÉPENSES AU CONTRAT CADRE SP-18-1192 - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS SUR DEMANDE - GÉNIE CIVIL, ÉCLAIRAGE ET FEUX DE CIRCULATION - AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser les trois (3) dépenses suivantes au contrat SP-18-1192 pour la fourniture de services professionnels en génie civil :

- La réalisation d'une étude de capacité résiduelle du réseau d'égouts sanitaires de la Ville de Brossard au montant de 122 952,77 \$, conditionnellement à ce que ce montant soit subventionnable par le programme TECQ;
- La fourniture de services en gestion de projets pour les travaux de réfection d'infrastructures du secteur Brosseau au montant de 74 011,71 \$;
- La fourniture de services en gestion de projets pour les travaux d'élargissement de Grande Allée au montant de 67 283,37 \$.

Le tout incluant toutes taxes et conformément à la proposition du Groupe Conseil Génipur inc., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et des devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-377

14.9 TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU AU CHALET DU GRAND PARC URBAIN - CONTRAT SP-18-1137 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1137, relatif aux travaux d'alimentation en eau potable au chalet du Grand parc urbain, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Delorme (9151-3010 Québec inc.), selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 141 521,84 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-378

14.10 TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DU QUARTIER, ENTRE LES BOULEVARDS LAPINIÈRE ET GRANDE ALLÉE - CONTRAT SP-18-1045 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1045, relatif aux travaux d'élargissement du boulevard du Quartier, entre les boulevards Lapinière et Grande Allée, au plus bas soumissionnaire conforme, soit L.A. Hébert Ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 10 449 076,05 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-379

**14.11 TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE GRANDE ALLÉE - CONTRAT SP-18-1112
- OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1112, relatif aux travaux d'élargissement de Grande Allée, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Civilpro, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 18 790 132,17 \$, taxes incluses. Les coûts des travaux seront partagés selon les pourcentages définis dans l'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Brossard. La quote-part de la Ville de Brossard est évaluée à 9 518 079,28 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-380

**14.12 TRAVAUX DE PLANAGE ET DE PAVAGE - CONTRAT SP-18-1221 -
OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1221 relatif aux travaux de planage et pavage du boulevard Pelletier et de la bretelle du boulevard Matte ainsi que la mise en place de la couche d'usure sur la rue de Londres, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Axion Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 659 476,71 \$, taxes incluses.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 662 409,15 \$, taxes nettes, à même les fonds réservés – Réfection réseau routier, afin de financer ce contrat et les frais afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes

180703-381

16.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU FONCTIONNEMENT - APPROBATION

Considérant que les deux organismes requérants sont reconnus et conformes aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'accorder un soutien de 400 \$ chacun, dans le cadre du programme financier Aide au fonctionnement, aux organismes suivants :

- Club Optimiste Champlain-Brossard;
- Les Rossignols de Brossard.

Le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées aux termes des dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-382

16.2

DEMANDE DE RECONNAISSANCE – PAVILLON MARGUERITE DE CHAMPLAIN - ACCEPTATION

Considérant que le Pavillon Marguerite de Champlain est un organisme légalement constitué et que les documents soumis par l'organisme sont complets et conformes;

Considérant que la mission de l'organisme répond aux champs d'action soutenus par la ville de Brossard;

Considérant que l'organisme a un rayonnement régional et que 31.2 % des bénéficiaires des services offerts par ce dernier résident sur le territoire de Brossard;

Considérant qu'il n'y a pas de concurrence connue avec d'autres organismes reconnus par la ville;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'accorder le statut d'organisme "Régional" au Pavillon Marguerite de Champlain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-383

16.3

DEMANDE DE RECONNAISSANCE – RÉSEAU SENTINELLE CHAMPLAIN - APPROBATION

Considérant que les documents soumis par l'organisme sont complets et conformes;

Considérant que la mission de l'organisme répond aux champs d'action soutenu par la ville de Brossard;

Considérant que 50 bénévoles sentinelles de l'organisme interviennent sur le territoire de la ville de Brossard;

Considérant qu'il n'y a pas de concurrence connue avec d'autres organismes reconnus par la ville;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

De reconnaître l'organisme Réseau Sentinelle Champlain et de lui accorder le statut « Externe ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Dépôt – documents

180703-384

17.1

LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 7 AU 27 JUIN 2018 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 7 au 27 juin 2018, est déposée.

18. Conseil d'agglomération

180703-385

18.1

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 5 JUILLET 2018 - ORIENTATIONS

Considérant que la Ville doit donner ses orientations préalables à la séance du 5 juillet 2018 mais que les documents ont été reçus très tardivement;

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté

Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-180705-1.2, 1.5, 2.1, 2.4, 2.7, 4.1, 4.2, 5.1 à 5.3, 6.1 à 6.7, 8.1, 8.2, 8.5 et 10.1 du conseil d'agglomération et en désaccord avec le point 2.2.

Le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Antoine Assaf, la mairesse procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Christian Gaudette, Monsieur Michel Gervais, Madame Monique Gagné, Madame Julie Bénard, Monsieur Claudio Benedetti, Madame Sophie Allard, Monsieur Pierre Jetté et Madame Michelle Hui.

Vote contre: Monsieur Antoine Assaf.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

19. Levée de l'assemblée

180703-386

19.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,

LA GREFFIÈRE ADJOINTE,

Doreen Assaad

Joanne Skelling